



Unité de Psycho – Pathologie Légale ASBL

92, rue Despars – 7500 Tournai
Tel. +32 (0) 69 888 333
Fax +32 (0) 69 888 334

E-mail : centredappui@uppl.be
Site Web : <http://www.uppl.be>

DIRECTION

Julien Lagneaux

SECRÉTARIAT

Amandine Lagneau ; Elodie Martin

CENTRE D'APPUI

Luca Carruana ; Marie-Hélène Plaëte ;
Dorothee Rousseau ; Ludivine Thilmant ;
Jessica Thiry ; Bertrand Jacques ;
Dr. J-M Verdebout

AVIS SPÉCIALISÉS

Psychiatres : Dr Michel-Henri Martin ;
Dr Jean-Marc Verdebout ;

Psychologues : Luca Carruana ; Laura Comito ;
Christophe Kinet ; Clément Laloy ; Audrey
Laterza ; Donatien Macquet ; Marc Malempré ;
Vanessa Milazzo ; Bernard Pihet ; Marie-
Hélène Plaëte ; Dorothee Rousseau ; Barbara
Sneepers ; Ludivine Thilmant ; Jessica Thiry ;
Sylvie Grandjean ; Geneviève Lemoine

EQUIPE DE SANTÉ SPÉCIALISÉE

Psychiatre : J-M Verdebout

Psychologues : Luca Carruana ;
Marie- Hélène Plaëte ; Dorothee Rousseau ;
Jessica Thiry ; Ludivine Thilmant

Assistant social, sexologue : Bertrand Jacques

Criminologue, sexologue : Julien Lagneaux

TRIANGLE

Formateurs : Sandra Bastaens ; Virginie
Davidts ; Pascale Gérard ; Bertrand Jacques ;
Maurine Latouche ; Marie-Charlotte Quairiat ;
Sarah Tannier ; Ludivine Thilmant

TABLE DES MATIÈRES

Mesures de confinement	2
Hommage à Christophe Adam	2
Nos prochaines formations	2
Notre prochaine matinée thématique	3
Le carnet clinique	4
A la loupe	6
Bibliothèque en ligne	6
Revue scientifique	7
Articles qui ont retenu notre attention	7
Livres, films & documentaires	10
Revue de presse	13
Modules de formation UPPL	19
Etudes de cas	20
Testothèque	20

Avez-vous déjà visité notre site ?

www.uppl.be



N'oubliez pas de suivre l'actualité de l'UPPL via les réseaux sociaux Facebook© et LinkedIn©. Vous y trouverez les informations utiles au sujet des formations et autres événements à venir proposés par l'UPPL.

MESURES DE CONFINEMENT



Dans un esprit citoyen et solidaire, l'UPPL ferme physiquement ses bureaux afin de contribuer à réduire la propagation du COVID-19.



Nous travaillons à distance et restons disponibles par téléphone durant les heures de bureau, soit en semaine entre 9h et 16h.

N'hésitez pas à nous contacter et prenez soin de vous.

HOMMAGE À CHRISTOPHE ADAM

Un extrait du magnifique hommage à notre collègue et ami Christophe ADAM qui nous a tragiquement quittés fin décembre 2019

« Christophe Adam fut un esprit vif et éclairé, vigilant et intuitif. Pour celles et ceux qui ont eu la chance de le côtoyer, que ce soit sur les bancs de l'université ou en tant que collègue, il incarnait une figure devenue trop rare du champ académique, celle d'un éveilleur d'idée. En effet, érudit au savoir livresque, il était un formidable rhéteur qui avait le pouvoir, par les mots, de pénétrer le réel avec ce léger décalage permettant d'ouvrir chez ses interlocuteurs d'innombrables fenêtres vers le savoir » (Laurent Chabert)

A retrouver dans son intégralité sur
<https://droit.ulb.be/hommage-a-christophe-adam>

NOS PROCHAINES FORMATIONS



Les formations prévues en avril et mai 2020 ont été reportées à septembre et octobre 2020. Vous trouverez les informations en page 19 et sur notre site www.uppl.be

Infos et inscriptions : centredappui@uppl.be, 069 888 333

NOTRE PROCHAINE MATINEE THEMATIQUE

Internet, applications, réseaux sociaux, ... Les nouvelles technologies et leurs dérives

Yves GOETHALS et Marie-Claude COUSSEE (Direction de la lutte contre la criminalité lourde et organisée, "section child abuse")

Mardi 22 septembre 2020 de 9H à 12H30 –115, bd de Waterloo, 1000 Bruxelles

Dans nos pratiques cliniques, nous faisons fréquemment, et sans doute de plus en plus souvent, le constat de l'omniprésence des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Celles-ci jouent régulièrement un rôle dans le passage à l'acte infractionnel, auquel elles donnent un éventail toujours plus large de possibilités d'expressions. A l'ère de l'hyperconnectivité, les multiples réseaux sociaux, les applications et autres sites pseudo-socialisants sont autant d'outils susceptibles d'être utilisés à mauvais escient par nos patients/clients, et à l'évocation desquels nous sommes quelques fois en manque de repères.

Cette matinée thématique se propose de mettre à niveau nos connaissances de la sexualité connectée et ses dérives :

- Quel est l'état actuel de la pédopornographie sur Internet et quelles sont ses formes nouvelles ? (enfants virtuels, ...)
- Le hasard existe-t-il en matière d'accès à des contenus pédopornographiques ? Existe-t-il des éléments techniques permettant de discriminer l'accident de l'intention ?
- Quels sont les outils permettant d'accéder à de tels contenus ? Sites, forums, chat, peer-to-peer, blogs, Facebook ? Ces outils sont-ils forcément réservés à des utilisateurs chevronnés ?
- Comment savoir si les photos pédopornographiques détenues proviennent d'une production personnelle ? Peut-on déterminer si les fichiers ont été partagés, diffusés ou échangés ?
- Est-il possible de surfer sans trace ? Quels sont les moyens utilisés afin de se soustraire au contrôle et de consommer en toute impunité ? (Darknet, cryptage de fichiers, ...)
- Tchatroulette®, Tinder®, Coco®, Snapchat® et autres sites de rencontres : à quoi s'expose-t-on ? (fonctionnement, législation, risques, ...)

Face à ce bouleversement technologique, tentons de rester « dans le coup » afin de mieux comprendre encore les éléments en jeu et le sens que prennent les actes de nos patients/clients.

Quelle est la pertinence de travailler les émotions avec les auteurs d'infractions à caractère sexuel ?

Marie-Charlotte QUAIRIAT, psychologue et sexologue. Equipe Triangle.

A travers mon parcours professionnel, j'ai pu constater qu'aborder le sujet des émotions s'avère complexe, en particulier chez les auteurs d'infractions à caractère sexuel. En effet, exprimer, définir, voire même ressentir un sentiment paraît difficile et peut parfois relever de l'impossible. La passation de questionnaire tel que le NEOPIR qui évalue le degré d'alexithymie confirme cette tendance. Or se connecter à ses émotions sainement nous permet d'exister, de se comprendre et de se conférer une identité. C'est pourquoi, il me semble pertinent de sensibiliser chacun de nos patients, en l'occurrence les AICS, à leur état émotionnel afin de mieux comprendre le pourquoi du passage à l'acte et dans certains cas de leur permettre de développer davantage un sentiment d'empathie à l'égard des victimes.

Se recentrer sur le fonctionnement de l'être humain au niveau émotionnel et sur les pistes à envisager dans notre travail thérapeutique participeraient à amener le patient à mieux se comprendre et de vivre pleinement et sereinement ses émotions.

Au quotidien, notre vie est faite d'une succession d'émotions agréables ou désagréables qui varieront au niveau de leur intensité et déboucheront ou pas sur un état d'activation corporelle.

L'émotion joue trois rôles principaux :

- Lorsque nous vivons une situation confortable ou inconfortable, celle-ci va impacter notre organisme et va provoquer des pensées qui entraîneront à leur tour, des émotions et des symptômes physiques. Ce mécanisme nous amènera à adopter une réaction. Ainsi la peur nous incite généralement à fuir, la colère à manifester de l'agressivité, la tristesse à pleurer, la joie à sourire, etc. L'émotion va donc guider nos comportements.
- Les émotions sont porteuses d'un message. Effectivement, nos émotions nous informent sur l'état de satisfaction de nos besoins. Généralement, une émotion désagréable nous signale qu'un besoin est insatisfait et donc que quelque chose d'important pour nous est menacé. Tandis que ressentir une émotion agréable signifie qu'un besoin est satisfait ou en voie de l'être.
- Les émotions influencent nos choix. Dans beaucoup de situations, nous prenons des décisions grâce à nos émotions.

Les émotions sont essentielles à notre vie et à notre survie. Mais quid alors de toutes ces situations où elles nous nuisent ? Il est indispensable de préciser que ce ne sont pas nos émotions qui sont à réprimander. Celles-ci sont toujours fonctionnelles, porteuses d'un message. C'est la manière de nous comporter, de réagir qui peut dysfonctionner. Apprendre à réguler ses émotions devient donc primordial.

Prendre conscience de ce fonctionnement émotionnel est une première étape indispensable dans le travail thérapeutique. Amener L'AICS à comprendre, à travers son état émotionnel, ce qui a pu le faire agir de manière incongrue pourrait dans un premier temps lui attribuer une dimension plus humaine et développer une relation thérapeutique de confiance. Dans un second temps, Cette compréhension de lui-même pourrait lui permettre de se questionner sur un avenir émotionnel et comportemental. Déterminer quels sont ses besoins fondamentaux à travers ses émotions et faire en sorte de respecter ceux-ci constituent donc deux objectifs durant la thérapie. S'interroger sur son état émotionnel durant la période des faits, c'est mettre en exergue quels ont été ses besoins bafoués et faire en sorte qu'à l'avenir, il soit plus à l'écoute de lui-même afin d'éviter toute forme de récurrence.

Cependant, il ne faut pas omettre que l'être humain est en recherche constante de bonheur. Evidemment, apprendre à vivre mieux avec ses émotions participe à l'apparition ou au maintien du bien-être psychique. Cependant, pour être heureux, il faut pouvoir accepter que le bonheur absolu soit utopique. En effet, un bien-être maximal et durable s'avère illusoire. N'oublions pas qu'au quotidien, nous sommes confrontés à des imprévus ou des contrariétés qui peuvent devenir source d'émotions désagréables. Désirer être plus heureux qu'on ne l'est est complètement différent de vouloir être heureux. Faire le deuil du bonheur perpétuel et se donner les moyens d'être plus heureux est un travail à réaliser avec nos patients. Se donner l'occasion de réinvestir sa vie pas à pas, plutôt que de rester immobile par peur du lendemain, débouchera inévitablement sur un sentiment de bien-être et de satisfaction propice à une vie plus agréable et épanouissante, et qui sait, exempte de toute forme de récurrence.

Mais qu'en est-il des personnes qui ne parviennent pas ou qui manifestent de grandes difficultés à exprimer la moindre émotion ? Qui dans sa pratique professionnelle n'a jamais été confronté à une absence de réponse émotionnelle ou à l'expression de termes concis tels que « bien », « mal », etc ? Or, un état de « mal-être » ou de « bien-être » peut provenir d'émotions bien différentes au niveau de leur définition. Dans quelle mesure ne faut-il donc pas aider le patient à développer son vocabulaire émotionnel et l'amener à distinguer une émotion d'une autre afin de lui permettre de préciser davantage son ressenti ? Par ailleurs, dans quelle mesure, certains blocages émotionnels ne trouvent-ils pas leur origine soit dans la croyance qu'accepter certaines émotions, c'est autoriser ou admettre une situation douloureuse, soit dans l'impression qu'accéder à ses émotions, c'est risquer de se laisser envahir par celles-ci. Or, l'intensité d'une émotion va diminuer au fur et à mesure et dépendra du degré d'acceptation de notre état émotionnel.

En conclusion, investiguer l'état émotionnel du patient est une ressource qui a toute sa place dans notre travail thérapeutique. Aidons-le à s'approprier et à se comprendre à travers son ressenti. Amenons-le à réguler ses émotions, à accepter son ressenti et à changer la perception de certaines situations.

« *Qui veut éviter la souffrance et le chagrin ne peut apprendre à ressentir, à changer, à grandir, à aimer, à vivre* » (Beaulieu).

Bibliographie

Desseilles, M. & Mikolajczak, M. (2013). *Vivre mieux avec ses émotions*. Odile Jacob.

Beaulieu, D. (2014). *Techniques d'impact pour grandir : Des illustrations pour développer l'intelligence émotionnelle chez les adultes*. Les éditions Québec-Livres.

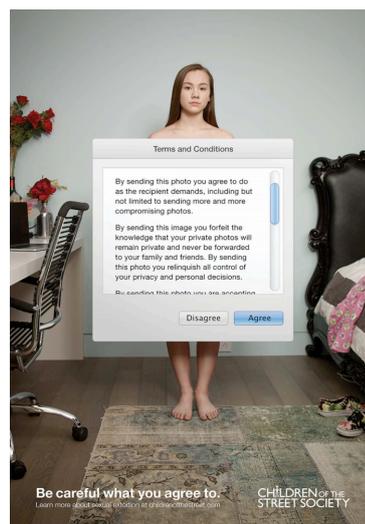
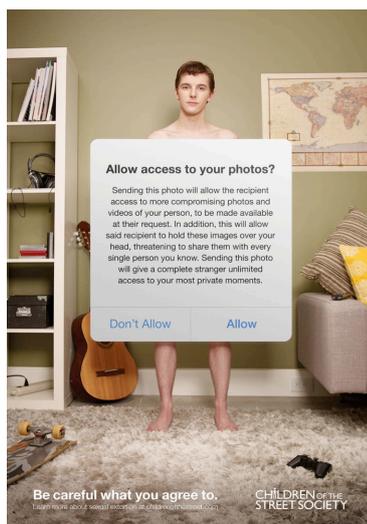
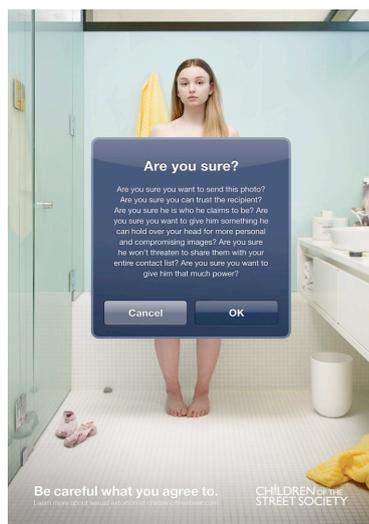
A LA LOUPE

Nous vous proposons, dans cette rubrique, un outil, une info, une ressource que nous pouvons tous utiliser dans nos suivis ou destiné à faire progresser notre réflexion.

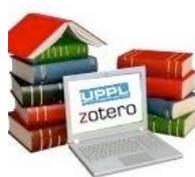
Ce trimestre, la campagne de sensibilisation au « revenge porn » en ligne sur

<https://www.opnminded.com/2017/03/15/campagne-sensibiliser-revenge-porn.html>

Cette campagne, sur base d'affiches, permet le débat avec les adolescents mais pas uniquement, sur l'importance de l'anticipation de l'usage qui peut être fait de photos et de données rendues accessibles à des tiers.



BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE



N'oubliez pas que vous pouvez à chaque instant consulter notre bibliothèque en ligne via <https://www.zotero.org/uppl/items>

Celle-ci contient plus de 3000 références mises à disposition des professionnels et étudiants.

REVUES SCIENTIFIQUES

L'UPPL est abonnée à plusieurs revues scientifiques qui peuvent être consultées sur demande :

Acta Psychiatrica Belgica, revue trimestrielle,

Child Abuse & Neglect - The International Journal, revue mensuelle,

Confluences, revue trimestrielle de l'Institut Wallon pour la Santé Mentale (ASBL),

Le Divan familial, revue de thérapie familiale psychanalytique, revue semestrielle,

European Journal of Criminology, revue trimestrielle,

International Journal of Law and Psychiatry, revue bimestrielle,

Journal du Droit des Jeunes, 10 numéros par an,

Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling, revue semestrielle,

Journal of Personality Disorders, revue bimestrielle,

Journal de thérapie comportementale et cognitive, revue trimestrielle,

L'Observatoire - Revue d'Action Sociale & médico-sociale, revue trimestrielle,

Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment, revue trimestrielle,

Revue de la Fédération belge des psychologues, revue trimestrielle,

Universitair Forensisch Centrum (UFC), revue bimestrielle,

Revue européenne de sexologie et de santé mentale, revue trimestrielle,

Sexologies, revue Européenne de Santé Sexuelle,

Sexualités humaines, revue trimestrielle,

Hypnose et thérapie brève, revue trimestrielle.

ARTICLES QUI ONT RETENU NOTRE ATTENTION



Lenteur de la justice : mythe ou réalité ?

- G. Mukolo et L.-N. Lebanda (Le journal du droit des jeunes, n°390, décembre 2019, pp 42-45)



The relationship between childhood adversity and adult personality revealed by network analysis

- J. Schouwa, R. J. Verkesa, A. H. Scheneab, A. F. A. Schellekens (Child abuse & neglect, Volume 99, February 2020, art. 104254)

Mots-clefs : Childhood adversity; Parental acceptance/rejection; Temperament and character; Network analysis

Abstract

Childhood adversity is known to influence personality development. Studies suggest that distinct types of childhood adversities have differential effects on personality dimensions. However, different types of adversity often co-occur, and personality dimensions are strongly interconnected.

The aim of this study was to use a network approach to analyze the

interrelationships between different types of childhood adversity and diverse personality dimensions integratively.

We used previously collected data on 142 alcohol dependent patients and 102 healthy controls.

The participants completed the Interview for Traumatic Events in Childhood, the Parental Acceptance and Rejection Questionnaire and the Temperament and Character Inventory. Outcomes on the subscales of these instruments were included in the network analysis.

The resulting network showed strong connections between different types of childhood adversity, and between the different temperaments and characters of personality. Childhood adversity, mainly physical abuse and maternal rejection, was connected to most personality dimensions, except for reward dependence. Physical abuse showed the highest centrality measures, indicating a central, important role in the network.

These findings confirm that different types of childhood adverse experiences often co-occur, and suggest that specifically physical and emotional abuse, and maternal rejection might play a prominent role in shaping personality.

Does childhood victimization predict specific adolescent offending? An analysis of generality versus specificity in the victim-offender overlap

- L. N. Mileya, B. Fox, C. Muniz, R. Perkins, M. DeLisi (Child abuse & neglect, Volume 100, March 2020, art. 104328)

Mots-clefs : Victim-offender overlap; Abuse; Victimization; Adverse Childhood Experiences (ACE); Crime prevention;

Abstract

A large body of research has examined the relationship between victimization and future offending, with results suggesting that crime victims are at higher risk of future criminal behavior—known as the victim-offender overlap. Prior studies have primarily examined the relationship between general victimization (e.g., violent victimization, sexual abuse, and more) and general offending (e.g., violence, sexual offending, and drug use), and focused on adult populations.

The goal of the present study is to expand on prior literature by examining if *specific* forms of childhood victimization increase the risk of *specific* and analogous forms of offending among delinquent youth.

Based upon a population of 64,329 high-risk youth offenders in Florida, this study evaluates the specificity of the overlap among youth who were physically abused, sexually abused, or witnessed illegal substance use at home during childhood to determine if these forms of victimization increased the risk of violence, sexual offending, and drug use, respectively, when assessed in multivariate logistic regression models.

Results provide considerable support for specificity in the victim-offender overlap, as hypothesized. Specifically, experiencing physical abuse (OR = 1.55, $p < .001$), sexual abuse (OR = 3.58, $p < .001$) and witnessing household substance abuse (OR = 1.66, $p < .001$) in childhood each significantly and substantially increased the risk of analogous criminal behavior in adolescence, even when controlling for other risk factors and forms of victimization.

This study provided novel evidence for specificity in the victim-offender overlap, even after controlling for confounding variables. Practical implications for early intervention and crime prevention are discussed, as well as implications for future research. Highlighting the importance of specificity in the victimization and adverse childhood experience (ACE) paradigms.

Experiences of fatherhood among men who were sexually abused in childhood

- J. O'Brien, M. Creaner, E. Nixon (Child abuse & neglect, Volume 98 December 2019, art. 104177)

Mots-clefs : Fatherhood; Sexual abuse; Trauma; Interpretative phenomenological analysis

Abstract

Fatherhood is a complex psychological process, which is shaped at a profound level by reflections on past childhood memories and parenting experienced in childhood. Fathers who were sexually abused in childhood may experience particular challenges for their fathering identity and parenting role.

This qualitative study explored the experiences of fatherhood for men who were sexually abused in childhood and how they perceived themselves in the fathering role.

Eleven participants were recruited to the study from three therapy services for adult survivors of abuse in the Republic of Ireland.

Data collection comprised face to face semi-structured interviews, which were audio recorded and subsequently transcribed verbatim. Data analysis drew on Interpretative Phenomenological Analysis and two superordinate themes with associated subthemes were identified.

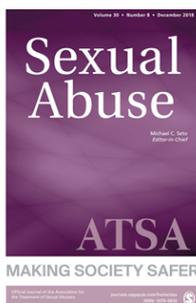
Participants' experience of childhood sexual abuse provided a lens through which they experienced fatherhood and themselves in a fathering role. Fatherhood influenced participants to confront unintegrated aspects of the trauma they experienced in childhood, which manifested in hypervigilance with regard to their children's safety and doubt that they were good enough fathers. However, fatherhood also offered an opportunity to heal. This occurred through striving to provide a better father-child relationship and through connection in restorative relationships, including the therapeutic relationship. Fatherhood was seen as a potential resource for positive change and can influence long held internal working models of the self and others.

Sexualités



DOSSIER : Les couleurs de l'orgasme

- Sexualités humaines, numéro 44, janvier - mars 2020



How Do Professionals Assess Sexual Recidivism Risk? An Updated Survey of Practices

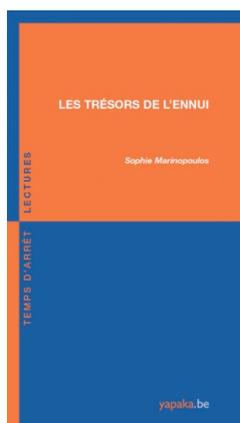
- S.M. Kelley et al. (Sexual Abuse, Volume 32 Issue 1, February 2020, pp. 3-29)

Mots-clefs: risk assessment, sexual offenders, criminogenic needs, protective factors

Abstract

Forensic evaluators may be assisted by comparing their use of instruments with that of their peers. This article reports the results of a 2017 survey of instrument use by forensic evaluators carrying out sexual recidivism risk assessments. Results are compared with a similar survey carried out in 2013. Analysis focuses primarily on adoption of more recently developed instruments and norms, and on assessment of criminogenic needs and protective factors, and secondarily, on exploring factors related to differences in evaluator practice. Findings indicate that most evaluators have now adopted modern actuarial instruments, with the Static-99R and Static-2002R being the most commonly used. Assessment of criminogenic needs is now common, with the STABLE-2007 being the most frequently used instrument. Evaluators are also increasingly likely to consider protective factors. While a majority of evaluators uses actuarial instruments, a substantial minority employs Structured Professional Judgment (SPJ) instruments. Few factors discriminated patterns of instrument use.

LIVRES, FILMS & DOCUMENTAIRES



Livre: Les trésors de l'ennui

• S. Marinopoulos. Ed. Yapaka

L'ennui, dans nos représentations contemporaines, est devenu un symptôme qui transforme l'homme en l'ombre de lui-même, en un être inhabité. Nous condamnons l'ennui, le pourchassons.

À l'ère du plein, à l'heure où tout se consomme et se remplit, parler d'ennui peut sembler surprenant, et même provocateur. Car l'objectif semble être d'éradiquer, de mettre aux abonnés absents cet ennui vu comme le vide, le rien, caractéristique de l'enfant râleur ou de l'adulte fardeau qui ne veut rien faire de sa vie.

Et pourtant...

Parler de l'ennui, c'est parler de notre capacité à être seul, de notre caractéristique de petit homme dépendant, à la recherche de son autonomie et de la liberté de se construire un destin. À partir de l'ennui, du désœuvrement apparent qui marque son origine, c'est la dimension vitale de cet être qui se révèle, démontrant comment le plaisir trouve sa source dans le manque.

A télécharger sur :

<https://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/ta-94-marinopoulos-web.pdf>



Livre: Le consentement, Ed. Grasset (2020)

- De Vanessa Springora

Au milieu des années 80, élevée par une mère divorcée, V. comble par la lecture le vide laissé par un père aux abonnés absents. À treize ans, dans un dîner, elle rencontre G., un écrivain dont elle ignore la réputation sulfureuse. Dès le premier regard, elle est happée par le charisme de cet homme de cinquante ans aux faux airs de bonze, par ses œillades énamourées et l'attention qu'il lui porte. Plus tard, elle reçoit une lettre où il lui déclare son besoin « impérieux » de la revoir. Omniprésent, passionné, G. parvient à la rassurer : il l'aime et ne lui fera aucun mal. Alors qu'elle vient d'avoir quatorze ans, V. s'offre à lui corps et âme. Les menaces de la brigade des mineurs renforcent cette idylle dangereusement romanesque. Mais la désillusion est terrible quand V. comprend que G. collectionne depuis toujours les amours avec des adolescentes, et pratique le tourisme sexuel dans des pays où les mineurs sont vulnérables. Derrière les apparences flatteuses de l'homme de lettres, se cache un prédateur, couvert par une partie du milieu littéraire. V. tente de s'arracher à l'emprise qu'il exerce sur elle, tandis qu'il s'apprête à raconter leur histoire dans un roman. Après leur rupture, le calvaire continue, car l'écrivain ne cesse de réactiver la souffrance de V. à coup de publications et de harcèlement.

« Depuis tant d'années, mes rêves sont peuplés de meurtres et de vengeance. Jusqu'au jour où la solution se présente enfin, là, sous mes yeux, comme une évidence : prendre le chasseur à son propre piège, l'enfermer dans un livre », écrit-elle en préambule de ce récit libérateur.

Plus de trente ans après les faits, Vanessa Springora livre ce texte fulgurant, d'une sidérante lucidité, écrit dans une langue remarquable. Elle y dépeint un processus de manipulation psychique implacable et l'ambiguïté effrayante dans laquelle est placée la victime consentante, amoureuse. Mais au-delà de son histoire individuelle, elle questionne aussi les dérives d'une époque, et la complaisance d'un milieu aveuglé par le talent et la célébrité.



Livre: Je t'aime, je te trompe, Ed. Robert Laffont (2018)

- De Esther Perel

Un traité audacieux sur l'infidélité pour comprendre la complexité de chaque individu face au couple, à l'amour et au désir.

Non, l'adultère n'est pas toujours le signe d'un couple qui ne fonctionne plus... Qu'est-ce qu'être infidèle, aujourd'hui ? Comment peut-on tromper tout en se disant heureux dans son couple ? Est-il possible d'aimer plusieurs personnes à la fois ? Tromper, est-ce forcément trahir l'autre ? Est-ce qu'une liaison peut paradoxalement aider un couple ?

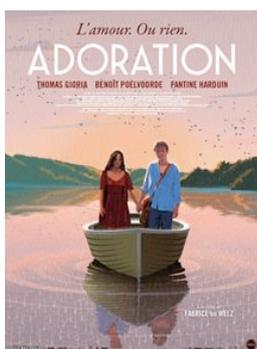
L'infidélité reflète parfois le besoin vital de retrouver une partie de soi qui a été perdue. Et si la trahison est une blessure profonde, la guérison n'en est pas moins possible. Le couple pourra rebondir pour donner naissance à une nouvelle union... avec la même personne.



Film: La chasse (2012)

- De T. Vinterberg (Danemark)

Lucas, un auxiliaire de jardin d'enfants récemment divorcé, est du jour au lendemain accusé de pédophilie. Peu à peu, la méfiance des habitants et de ses anciens amis laisse place à une véritable chasse aux sorcières et les rumeurs se répandent comme une traînée de poudre. Une véritable descente aux enfers pour lui et sa famille commence.



Film: Adoration (2019)

- De F. Du Welz (Belgique / France)

Paul, un jeune garçon solitaire, rencontre Gloria, la nouvelle patiente de la clinique psychiatrique où travaille sa mère. Tombé amoureux fou de cette adolescente trouble et solaire, Paul va s'enfuir avec elle, loin du monde des adultes...



Livre: Les nouvelles lois de l'amour, Ed. La Découverte (2019)

- De Marie Bergström

Les sites et les applications de rencontre ont été souvent commentés mais restent peu étudiés. Cette enquête extensive auprès des usagers, comme des concepteurs de ces nouveaux modes de rencontre, bouscule la vision qu'on se fait de l'amour, du sexe, du couple, de la séparation, de la cristallisation sans lendemain ou du coup de foudre appelé à durer.

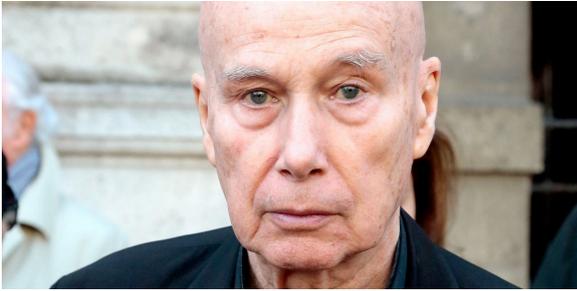
Dans l'univers des sites et applications de rencontres, les industriels et les concepteurs se taisent ; une poignée d'usagers tous semblables parlent dans des articles de presse tous similaires, et les commentateurs proclament la dégradation morale ou la captation marchande de l'amour et de la sexualité. Indéniablement, les sites et les applications changent les scénarios amoureux et sexuels. Mais l'explication ne se trouve pas dans l'émergence d'attitudes radicalement nouvelles en matière de sexualité, dans une désinhibition numérique ou un capitalisme émotionnel. Elle réside davantage dans un bouleversement du cadre de la rencontre.

Si les caractéristiques les plus spectaculaires de ces infrastructures numériques – dont la masse des inscrits, la mise en scène de soi et les modalités de choix – modifient la conception que l'on se fait de l'amour au XXI^e siècle, le vrai bouleversement réside dans le fait que les rencontres se déroulent désormais en dehors, et souvent à l'insu, des cercles de sociabilité habituels.

À partir de données inédites et à travers une enquête extensive, auprès des usagers mais aussi du côté des sites et de ceux qui développent ces " nouvelles lois de l'amour ", Marie Bergström bouscule la vision qu'on se fait du sexe, du célibat, du couple, de l'endogamie sociale, de la séparation, du coup d'un soir, de la cristallisation sans lendemain ou du coup de foudre appelé à durer...

AFFAIRE MATZNEFF : L'ASSOURDISSANT SILENCE DU MILIEU LITTÉRAIRE

www.lesechos.fr, Véronique Richebois, 18 janvier 2020



La sortie du « Consentement », de Vanessa Springora, révélant les pratiques pédophiles de Gabriel Matzneff, provoque une onde de choc au sein du milieu littéraire. Au moins aussi forte que le silence qui a entouré la publication de ses écrits pendant presque cinquante ans. Récit d'un séisme éditorial et générationnel.

C'est une question presque aussi incroyable que le personnage de « Calamity Gab », comme il aime à se faire surnommer : comment passe-t-on, en l'espace de sept ans, d'auteur couronné du Renaudot Essais en 2013, retraçant ses périples pédophiles dans des journaux intimes publiés en toute impunité, à une enquête policière pour « viol sur mineur de moins de quinze ans » ? Comment dérape-t-on du statut d'écrivain dandy, libertin, longtemps adoubé par ses pairs - Philippe Sollers, Christian Giudicelli, Yann Moix, Jean d'Ormesson, Cioran -, taquiné par Bernard Pivot sur le plateau d'« Apostrophes » en 1990, protégé par de puissants critiques littéraires, à la figure infréquentable de « M. le Maudit », lâché par son éditeur historique Gallimard (Madrigall) ? Antoine Gallimard, son PDG, a retiré de la vente le 7 janvier le « Journal » qu'il publiait depuis 1990, bientôt suivi par La Table Ronde (Madrigall), Léo Scheer et Stock (Hachette).

Intuition d'un monde libertaire en voie de disparition ? A la sortie du restaurant Drouant, le 4 novembre 2013, commentant son prix Renaudot, Gabriel Matzneff déclarait : « *Mon livre évoque le retour à l'ordre moral, la censure du sexuellement et politiquement correct. Des écrivains sulfureux et libres sont indispensables à la respiration de cette nation.* »

Le retour de bâton est sans appel. En moins d'une semaine, l'auteur de « Séraphin, c'est la fin ! » (2013) et de « Les Moins de seize ans » (1974) a tout perdu ou presque : l'estime du monde littéraire pour sa plume leste et rouée ; les ventes de son « Journal », déjà modestes (entre 800 à 2.000 exemplaires) ; le réexamen de son allocation sociale de 6.000 euros annuels à partir de 2013, versée sur fonds publics par le Centre national du livre (CNL) ; enfin, ses décorations - officier des Arts et des Lettres depuis 1995 et chevalier de l'Ordre national du mérite depuis 1998 -, dont Franck Riester, ministre de la Culture, a demandé le « réexamen ».

Même ses soutiens les plus fidèles comme Christine Angot et Frédéric Beigbeder bottent en touche, réajustant leurs commentaires. Quant au monde littéraire, il ne s'exprime plus qu'en « off » sur le sujet, quand il accepte encore de témoigner. « *Du tout permissif, on est passé au tout interdit et, à présent, tout le monde ouvre son parapluie* », persifle un auteur réputé.

Entre l'« avant » et l'« après », il y a eu la publication, le 2 janvier, chez Grasset (Hachette), trente ans après les faits, du premier livre d'une inconnue publié dans le cadre de la rentrée littéraire de janvier. Dans « Le Consentement », un témoignage glaçant, rédigé dans un style à la fois cru et élégant, la directrice des éditions Julliard (Editis) raconte la relation sous emprise qu'elle a eue, à quatorze ans, avec Gabriel Matzneff, alors proche de la cinquantaine.

L'auteure comme la maison d'édition s'avouent surprises par le succès du texte, en tête du classement Essai de « L'Express », jeudi, avec 20.000 exemplaires déjà vendus en l'espace de quinze jours (source GfK), cinq réimpressions et une mise en place de 130.000 exemplaires. Grasset n'avait prévu à l'origine qu'une prudente mise en place de 20.000 ouvrages, alors que l'éditeur avait planifié un tirage de 60.000 exemplaires pour « L'homme qui pleure de rire » de Frédéric Beigbeder.

Mais, preuve que la littérature demeure un matériau à teneur hautement explosive en France, le texte emporte tout sur son passage. Au sens strict du terme. Quelques jours après sa publication, Gabriel Matzneff reçoit une citation directe à comparaître. Elle porte sur le délit d'« apologie de crime » et de « provocation à commettre des infractions et des crimes », sur la base de l'article 24 de la loi sur la liberté de la presse. Derrière ces qualifications, la procédure vise, entre autres, le blog tenu par l'écrivain et désactivé le 30 décembre dernier, qualifié de « pédophile » par l'association L'Ange Bleu.

Mais pour le clan des « matzéviens », qui commence à préparer sa défense, la surprise de l'auteure et de sa maison d'édition, Grasset, paraît suspecte. Dès novembre, la rumeur a commencé à enfler. « *On m'a parlé d'un livre qui allait faire un boucan énorme* », assure une attachée de presse ayant pignon sur rue. « *Personne n'était nommé, mais tout le monde ne pourrait que reconnaître le personnage principal, connu comme le loup blanc dans le milieu littéraire...* » L'information ricoche d'une maison d'édition à l'autre.

C'est dans ce contexte que Gabriel Matzneff choisit d'arrêter, début décembre, la chronique intitulée « Le diable dans le bénitier », qu'il tenait sur le site du « Point » depuis octobre 2014. L'écrivain envoie un mail à la direction de l'hebdomadaire, indiquant en substance qu'un livre le mettant en cause de façon désagréable s'appête à paraître et qu'il ne veut pas entraîner « Le Point » dans cette affaire. La direction ne le retient pas.

Au 5, rue Gaston Gallimard, dans le VII^e arrondissement, on éprouve également une certaine lassitude. Grâce à Philippe Sollers, Gabriel Matzneff a intégré la collection « L'Infini » et bénéficié d'une rémunération mensuelle jusqu'en 2004. Puis la mensualité s'est arrêtée.

« *Gallimard était déjà réservé sur le contenu du 'Journal' et la maison en a eu assez de verser une mensualité à un auteur qui ne vendait pas* », lâche un bon observateur du secteur. A présent, c'est le « Journal » de Gabriel Matzneff qui est retiré de la vente par son principal éditeur. Contacté, le PDG de Gallimard ne souhaite pas s'exprimer, estimant avoir dit l'essentiel dans l'interview accordée au « Journal du Dimanche » le 12 janvier.

Reste à savoir les raisons qui ont poussé les meilleures maisons d'édition à continuer à publier un auteur qui rédigeait le matin ce qu'il avait fait la veille au soir, y compris avec des très jeunes filles ou des garçons âgés de moins de douze ans, à Manille ou ailleurs. A la différence de l'affaire Weinstein, on ne trouve aucune omerta, aucune parole empêchée dans l'affaire Matzneff.

Animateur de « La Grande Librairie », émission de référence du milieu littéraire qu'il a consacré mercredi à Vanessa Springora, François Busnel estime qu'« *il y a eu un silence très étonnant des éditeurs. Moi-même, qui n'ai pas l'impression d'appartenir au milieu littéraire, je me suis beaucoup interrogé... Pour expliquer le succès du livre, on parle aujourd'hui d'un retour à la morale et au puritanisme. En réalité, il s'agit plutôt d'un retour à la raison : il est déraisonnable et illégal de soumettre un enfant à des meurtrissures qui le flétrissent. Comme il n'est pas raisonnable d'imposer ses désirs à quelqu'un et d'invoquer la littérature pour le justifier. Ce qui m'interroge, c'est la décision d'Antoine Gallimard d'arrêter la vente du 'Journal' de Gabriel Matzneff. L'a-t-il fait,*

comme il le dit, en raison de la douleur de Vanessa Springora ? Ou parce que ce « Journal » comportant des contenus contraires à la loi, il prenait, en ne les retirant pas, le risque d'être condamné ? »

Il n'empêche, avec « *le retour à la morale* » qu'évoque François Busnel, les mots-clefs sont lâchés. Après avoir fustigé, dans son livre « *Séraphin, c'est la fin !* », « *un nouvel ordre mondial des quakeresses et des pharisiens* », Gabriel Matzneff fait référence début janvier à la légèreté des années 70 et 80 auprès de BFMTV : « *Gallimard a eu 'raison' de stopper la commercialisation de ces livres, puisque cela calmera les excités, qui auront ainsi le temps de lire mes essais* », assure-t-il. Avant de poursuivre : « *J'ai le sentiment que, quoi que je dise ou écrive aujourd'hui, cela se retournerait contre moi. Quant à mes galipettes coupables post-soixante-huitardes, oui, sans doute étions-nous inconscients, nous avons été nombreux à nous laisser enivrer par l'air de liberté, le parfum libertaire de cette époque insouciant, qui dura une quinzaine d'années* », écrit l'auteur. Même si le dernier tome de son « Journal » a été publié... le 14 novembre 2019. Loin, très loin des années 70.

Reste que le choc générationnel entre les « post-soixante-huitards », qui voulaient bousculer l'ordre établi, et ceux qui ont grandi à la fin du siècle dernier n'a rien d'anecdotique. Il est même fondamental même s'il ne justifie rien ni n'excuse encore moins.

Les premiers réclamaient le droit à la jouissance et à la liberté des corps, portaient la transgression aux nues ; les seconds sont devenus adultes à l'ère d'Internet et des réseaux sociaux qui offrent une voix à un grand public inaudible jusqu'ici. Et ce sont les mêmes qui ont été confrontés à la déflagration de #MeToo en 2017.

Cofondateur de « Libération » en 1973 aux côtés de Serge July sous le patronage de Jean-Paul Sartre, Philippe Gavi conserve intact le souvenir de l'époque. Lui aussi a apposé son paraphe sur la pétition du 26 janvier 1977 rédigée par Gabriel Matzneff, publiée dans « Le Monde » et exhumée ces derniers jours.

Signée par soixante-neuf intellectuels et écrivains de renom - dont Roland Barthes, Gilles Deleuze, Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre, Guy Hocquenghem, Félix Guattari, Patrice Chéreau, Michel Leiris, André Glucksmann, Philippe Sollers, Bernard Kouchner, Pierre Guyotat, Jack Lang... -, la pétition ne faisait pas l'apologie de la pédophilie mais réclamait un assouplissement des lois régissant les relations entre mineurs et majeurs. Les signataires intervenaient en soutien à trois hommes déjà condamnés pour « attentats à la pudeur sans violence » contre trois garçons de treize et quatorze ans.

« Ce manifeste a été signé par tout le monde par idéologie et aussi par un certain suivisme par rapport à tous les grands noms signataires, sans rien connaître à l'affaire, explique Philippe Gavi. Sartre l'a fait au nom de la liberté, Hocquenghem et Foucault en raison de leur aversion pour l'enfermement et Deleuze au nom du droit à la jouissance et de l'exaltation du désir... Même s'il faut reconnaître que ce droit à la jouissance était considéré du point de vue de l'adulte et non de l'enfant. Mais on doit se rappeler le contexte, qui était celui d'une grande permissivité et d'une opposition de fond à tout ce qui incarnait l'autorité : la loi, la police, la psychiatrie... Même les partouzes étaient vécues comme de l'art. »

Sauf que les temps ont changé et beaucoup n'ont rien vu venir ou ont dû renoncer à leur cécité délibérée. « *Jamais 'Le Consentement' n'aurait eu un tel retentissement s'il avait été publié avant 2017 et le séisme mondial qu'a représenté le mouvement #MeToo* », estimait Vanessa Springora, mercredi, sur le plateau de « La Grande Librairie ».

Aujourd'hui, comme Antoine Gallimard et la plupart des acteurs du secteur, elle a choisi de ne plus prendre la parole devant l'hystérisation de la polémique et les accusations de « chasse à l'homme ». Mais le silence obstiné des uns et des autres n'aidera pas forcément à restaurer l'image d'un milieu littéraire qui ne sort pas indemne de cette affaire faussement picrocholine et germanopratine.

FACE AUX VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT, DES ATHLÈTES FRANÇAIS APPELLENT À « BRISER LE SILENCE »

www.lemonde.fr, 4 février 2020



Dans une tribune au « Parisien », des sportifs de haut niveau, dont la skieuse Marie Martinod et le judoka Teddy Riner, réagissent aux récentes révélations sur le milieu du patinage français.



« Nous ne pouvons plus nous taire ! Il est temps d'agir collectivement et de prendre conscience que briser le silence, c'est aussi servir le sport. » Dans une tribune publiée dans *Le Parisien* du mercredi 5 février, plusieurs athlètes français de haut niveau appellent à « donner de la voix » à la suite des révélations sur les abus sexuels dans le milieu du patinage français.

« Les révélations récentes d'agressions sexuelles subies par plusieurs jeunes sportifs font trembler le système et réveillent notre colère », écrivent les membres de la commission des athlètes de haut niveau du Comité national olympique et sportif français, parmi lesquels figurent les skieuses Marie Martinod et Ophélie David, la danseuse sur glace Nathalie Péchalat et l'escrimeuse Astrid Guyart.

« Si nous prenons la plume aujourd'hui, c'est que nous nous sentons responsables, écrivent les athlètes. Ce sont nos quêtes de médailles qui façonnent en partie les rêves de performance des plus jeunes et qui les conduisent à pousser la porte d'un club. (...) Nous nous sentons aussi responsables, car il nous est tous arrivé d'avoir des doutes, des suspicions, des bribes d'informations... Le flagrant délit est rare et il n'est pas simple de savoir comment réagir face à une intuition ou une rumeur. »

Dans la tribune, ils plaident pour « la création d'une cellule d'écoute des victimes, indépendante des fédérations », ainsi qu'un contrôle systématique des casiers et antécédents judiciaires « des bénévoles, des entraîneurs et des dirigeants de clubs et de fédérations ».

Les signataires, dont font également partie la star du judo Teddy Riner ou encore la joueuse de tennis Tatiana Golovin, appellent aussi à mettre en place des « actions de formation, de sensibilisation et de prévention » et des « mesures législatives » pour les personnes impliquées dans des affaires de violences sexuelles.

Ce texte a été publié quelques heures après l'annonce de l'ouverture d'une enquête par le parquet de Paris, pour « *viols* » et « *agressions sexuelles sur mineurs par personne ayant autorité sur la victime* ». Le scandale a éclaté avec la publication, jeudi, d'un livre témoignage de Sarah Abitbol, qui fut dix fois championne de France de patinage artistique en couple, multimédaillée européenne et mondiale en couple. Dans *Un si long silence* (éditions Plon), Sarah Abitbol accuse son ancien entraîneur, Gilles Beyer, de l'avoir violée alors qu'elle était âgée de 15 à 17 ans, des faits qui se seraient produits entre 1990 et 1992, une période en principe couverte par la prescription.

Vendredi, Gilles Beyer, 62 ans, a reconnu « *des relations intimes* » et « *inappropriées* » avec Sarah Abitbol, lui présentant des « *excuses* » que cette dernière a refusées. D'autres anciennes patineuses ont émis des accusations contre Gilles Beyer et d'autres entraîneurs.

Egalement mis en cause pour sa passivité, le président de la Fédération française des sports de glace, Didier Gailhaguet, a été appelé lundi à la démission par la ministre des sports, Roxana Maracineanu. Il doit s'exprimer mercredi à l'occasion d'une conférence de presse, mais a fait savoir dès mardi soir que la question de sa démission ne serait pas tranchée avant la fin de l'inspection diligentée par le ministère.

SYRIE : DES ENFANTS DE 12 ANS TORTURÉS ET DES FILLES DE 9 ANS VICTIMES DE VIOL, SELON DES ENQUÊTEURS ONUSIENS

<https://news.un.org>, publié le 16 janvier 2020

Les enfants syriens sont privés de leur enfance car ils sont contraints de participer à une guerre brutale et sont victimes de nombreuses violations perpétrées par toutes les parties au conflit, a dénoncé ce jeudi la Commission d'enquête de l'ONU pour la Syrie.

« Bien que le gouvernement syrien ait la responsabilité principale de la protection des garçons et des filles dans le pays, tous les acteurs de ce conflit doivent faire davantage pour protéger les enfants et préserver la génération future du pays », a déclaré, Paulo Pinheiro, Président de la Commission d'enquête, lors d'une conférence de presse ce jeudi à Genève.

Dans ce dernier rapport publié ce jeudi à Genève, les enquêteurs indépendants onusiens soulignent que des enfants ont été tués et mutilés, et soumis à une multitude de violations par les parties belligérantes. « Les forces gouvernementales ont détenu des garçons âgés d'à peine 12 ans, les soumettant à de graves passages à tabac et à la torture », a souligné M. Pinheiro.

En outre, des garçons âgés d'à peine six ans ont été recrutés pour participer aux hostilités par les parties belligérantes, tandis que le viol et la violence sexuelle ont été utilisés contre les filles pour « les punir, les humilier et leur inspirer la peur ».

Si les djihadistes de Hay'at Tahrir al-Sham (HTS) ont recruté et utilisé des garçons pour combattre en première ligne, « l'Etat islamique » a, à son apogée, soumis des filles d'à peine neuf ans à des viols et à l'esclavage sexuel.

Les garçons, quant à eux, recevaient un entraînement militaire et étaient régulièrement exposés à des violences extrêmes, notamment en étant témoins d'exécutions publiques ou en étant contraints de jouer le rôle d'exécuteur.

En détention, des enfants ont été utilisés pour arracher des aveux à leurs parents, soumis à la torture et à des mauvais traitements, tout en se voyant systématiquement refuser l'accès à la nourriture, à l'eau et aux soins médicaux. Pour les enquêteurs onusiens, les enfants ont été, et continuent d'être, brutalement marqués par le conflit syrien. « Ils ont été privés de leur enfance. C'est une tragédie qui va durer des années », a dénoncé M. Pinheiro.

Ce rapport de 25 pages intitulé « Ils ont effacé les rêves de mes enfants », décrit également les multiples violations des droits des enfants - y compris le sort de plus de cinq millions d'enfants déplacés internes et réfugiés - ainsi que la situation dévastatrice de l'éducation en Syrie. A cet égard, le document rappelle que depuis le début du conflit, des milliers d'écoles ont été détruites ou utilisées à des fins militaires.

Dans ces conditions, plus de 2,1 millions de garçons et de filles ne suivent pas régulièrement des cours, sous quelque forme que ce soit. Des groupes armés ont pris pour cible des écoles et utilisé des établissements d'enseignement à des fins militaires.

Pour les enquêteurs de l'ONU, la reconstruction des écoles doit être une priorité et les enseignants doivent être réintégrés, et les enfants doivent pouvoir retourner à l'école là où ils devraient être. « La Syrie ne peut tout simplement pas se permettre d'avoir plusieurs générations sans éducation à l'avenir », a fait valoir M. Pinheiro.

Par ailleurs, la Commission d'enquête a plaidé pour le rapatriement des enfants de djihadistes étrangers en Syrie.

En réitérant cet appel aux « États Membres qui ont des ressortissants étrangers ayant des liens apparents avec EI (Daech), bloqués dans des camps contrôlés par les Forces démocratiques syriennes », les enquêteurs notent qu'il incombe à chaque gouvernement de rapatrier ses enfants, conformément à « l'intérêt supérieur de l'enfant ». « En ne le faisant pas, on prive d'innombrables filles et garçons de leur droit à une nationalité et on souligne les risques de maltraitance, d'exploitation et de radicalisation accrue ».

Or ces gamins nés dans ces zones anciennement contrôlées par l'opposition syrienne, peinent parfois à obtenir leur enregistrement à l'état civil « car les documents fournis par les groupes armés ne sont pas reconnus par les autorités gouvernementales compétentes ».

Les enquêteurs demandent donc aux pays d'origine des combattants étrangers de prendre « des mesures pour simplifier l'enregistrement de leurs ressortissants nés en Syrie, dans le but ultime de les rapatrier dès que possible ».

« Les Etats ont des obligations bien définies de protéger les enfants, y compris contre l'apatridie. Ne pas respecter ces principes fondamentaux constituerait une dérogation claire à cette obligation », a fait valoir dans un communiqué, Hanny Megally, membre de la Commission d'enquête.

MODULES DE FORMATIONS UPPL



Programme de formation de base :

La formation de base de l'UPPL s'articule en quatre modules et est destinée à tout professionnel amené à travailler de près ou de loin avec des auteurs d'infraction à caractère sexuel (AICS). Elle aborde différents aspects cliniques et légaux du domaine et donne lieu à un document certificatif.

<p>Module 2 Enjeux et méthodes de l'investigation sexologique chez les AICS</p>	<p>28 – 29 – 30 septembre 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu : 314, rue de Gembloux, 5002 Saint-Servais • Formateurs : L. Carruana, B. Jacques, J. Lagneaux, M.-H. Plaëte
<p>Module 3 Aspects légaux et criminologiques dans la prise en charge des AICS</p>	<p>20 – 21 – 22 octobre 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu : 314, rue de Gembloux, 5002 Saint-Servais • Formateurs : Dr S. Leistedt, Me M. Preumont
<p>Module 2 Enjeux et méthodes de l'investigation sexologique chez les AICS</p>	<p>26 – 27 – 28 octobre 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu : CRP « Les Marronniers », 94, rue Despars, 7500 Tournai • Formateurs : L. Carruana, B. Jacques, J. Lagneaux, M.-H. Plaëte
<p>Module 4 Approche psychopathologique, testings et stratégies de traitement</p>	<p>23 – 24 – 25 novembre 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu : 314, rue de Gembloux, 5002 Saint-Servais • Formateurs : L. Carruana, D. Rousseau, Dr A. Daillet, M. Malempré, Dr. M.H. Martin, B. Pihet
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'inscription : 363 euros TVAC - Gratuit pour les Equipes Spécialisées des Accords de Coopération Wallon • Pour toute demande de préinscription veuillez contacter notre secrétariat au 069888333 ou via centredappui@uppl.be • Détails et inscription sur notre site www.uppl.be 		

ETUDES DE CAS

Trois fois par mois, l'UPPL organise des études de cas sur trois sites : Tournai, Namur et Liège. Celles-ci sont **GRATUITES et ACCESSIBLES A TOUT PROFESSIONNEL** du secteur. Les études de cas permettent l'échange des pratiques, le questionnement sur des situations spécifiques et le travail en équipe pluridisciplinaire dans une ambiance conviviale et bienveillante. La présentation active d'une situation clinique n'est pas obligatoire.

Pour une meilleure organisation, merci de nous prévenir de votre participation aux études de cas ainsi que de votre éventuel désir de partager une situation en nous envoyant un e-mail à l'adresse centerdappui@uppl.be.



Attention ! En cette période, les études de cas sont susceptibles d'être annulées en fonction des mesures gouvernementales liées au covid-19

ETUDES DE CAS LIEGE : UPPL 16 QUAI MARCELIS - LIEGE

LE 1er MARDI DU MOIS de 9h30 à 12h30

Mardi 5 mai 2020

Mardi 2 juin 2020

ETUDE DE CAS NAMUR : UPPL 314 RUE DE GEMBOUX – 4002 SAINT-SERVAIS

LE 3ème MARDI DU MOIS de 9h30 à 12h30

Mardi 21 avril 2020

Mardi 19 mai 2020

Mardi 16 juin 2020

ETUDE DE CAS TOURNAI : UPPL 92 RUE DESPARS - TOURNAI

LE 4ème JEUDI DU MOIS de 13h30 à 16h30

Jeudi 23 avril 2020

Jeudi 28 mai 2020

Jeudi 25 juin 2020

TESTOTHEQUE

L'UPPL met à la disposition un panel de testings aux cliniciens des équipes de santé spécialisées ainsi qu'aux professionnels du domaine.

Vous retrouverez la liste de nos tests sur notre site www.uppl.be